

<p style="text-align: center;"><b>Communication de la Maire</b> <b>Point d'étape sur la politique parisienne du handicap</b></p>
--

Le **Mois Parisien du Handicap** a permis durant tout le mois de juin de porter haut les couleurs d'un Paris inclusif, accessible et solidaire – un Paris dans lequel chacun doit pouvoir trouver sa place et où l'on sait aussi reconnaître ce que nous devons aux personnes en situation de handicap qui, comme tous les citoyens, font vivre notre Ville au quotidien.

Cette communication est d'abord l'occasion de donner à nos concitoyens en situation de handicap toute leur place dans la vie de la Cité. Je veux ici réaffirmer avec force qu'ils sont au cœur des politiques publiques de la capitale. Je veux enfin réaffirmer et démontrer notre volonté d'agir pour l'égalité de tous et toutes. C'est dans cet esprit qu'un **document présentant la politique parisienne du handicap dans sa dimension transversale** a été réalisé et vous est présenté lors de ce Conseil de Paris : aides sociales, logement, innovation, scolarisation, emploi, participation citoyenne, achats responsables, carrière au sein de la Ville, accès à la culture, au sport, à la santé, aux crèches, aux établissements recevant du public, déplacements... – la liste n'est pas exhaustive – voilà autant de sujets qui mobilisent l'ensemble de l'exécutif et des services parisiens. Ce document reprend notamment les objectifs de la stratégie parisienne « Handicap, inclusion et accessibilité universelle » 2017-2021 votée à l'unanimité dans ce même hémicycle en mars 2017. Deux grands axes se dégagent : d'une part, rendre la vie commune dans la Cité plus accessible aux personnes en situation de handicap ; d'autre part mieux les accompagner dans leurs projets. Un an après son adoption, je souhaite ici pouvoir dresser un premier point d'étape de cette stratégie et renforcer son déploiement.

*Une avancée majeure : la MDPH de Paris se dote d'un guichet unique numérique du handicap, [handicap.paris.fr](http://handicap.paris.fr)*

Près de 7% de la population parisienne bénéficie d'un droit ouvert à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MPDH) soit **près de 154 000 personnes**. La stratégie handicap 2017 a renforcé le rôle et la place de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MPDH) afin d'améliorer la qualité et la rapidité des réponses aux usagers. Les efforts entrepris ces dernières années lui ont permis de diviser globalement par deux ses délais de réponse : le délai moyen de traitement est aujourd'hui d'environ 4 mois, alors que ce délai était de près de 8 mois début 2014. Les demandes concernant les enfants, en particulier la scolarité, font l'objet de délais encore plus courts et une procédure accélérée est mise en œuvre dans des cas d'urgence.

Conformément aux engagements pris en 2017, le nouveau site « [handicap.paris.fr](http://handicap.paris.fr) » est devenu opérationnel pendant ce Mois Parisien du Handicap. **Guichet unique numérique du handicap, « [handicap.paris.fr](http://handicap.paris.fr) »** constitue le nouvel outil essentiel d'information et d'accès aux droits et aux services des Parisiennes et des Parisiens en situation de handicap. Il s'agit **d'un site ressource** pour les usagers de la Maison départementale des personnes handicapées de Paris – la MDPH – mais aussi pour les familles, les aidants. Il va non seulement permettre aux usagers de connaître plus facilement leurs droits, mais aussi de trouver des informations pratiques sur les services de proximité et les actions locales imaginées pour eux : pour faire du sport par exemple ou encore pour trouver un lieu accessible pour sortir entre amis. Ce site a été conçu pour être accessible à tous les types de handicap, en concertation avec des usagers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MPDH), les Conseils locaux du handicap et des associations du secteur. C'est là une méthode de travail essentielle que je veux mettre en avant et voir dupliquée à chaque fois que cela est possible. La prochaine étape

dans l'évolution du site est importante : elle consiste à la **mise en place de télé-services** qui, sans remettre en cause le principe de l'accueil physique des personnes, permettra aux usagers et à leur famille, s'ils le souhaitent, d'effectuer leurs démarches en ligne.

***La mobilisation de la Ville de Paris pour rendre la vie commune dans la Cité encore plus accessible aux personnes en situation de handicap***

La philosophie qui nous anime est de considérer qu'une personne en situation de handicap doit, autant que possible, pouvoir vivre la même vie que n'importe quel autre Parisien. Nous en sommes encore loin ; c'est l'objectif vers lequel nous devons tendre avec conviction et ténacité. Qu'est-ce que cela veut dire concrètement que de vivre la même vie que n'importe quel autre Parisien ? Cela implique d'abord de pouvoir se rendre sans obstacle ni difficulté dans tous les équipements publics : les mairies, les piscines, les écoles, les musées de la Ville de Paris... En la matière, la loi nous oblige.

C'est la raison pour laquelle je tiens absolument à ce que **l'objectif de 50% a minima des travaux inscrits dans les agendas d'accessibilité programmée soit tenu à la fin de la mandature**. L'année 2018 sera marquée par une augmentation des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) de la capitale avec une prévision de 131 bâtiments (dont 64 écoles et 25 crèches) faisant l'objet de travaux. Au total, ce sont 2 200 équipements et plus de 400 installations ouvertes au public (majoritairement les espaces verts) qui seront mis en accessibilité d'ici à 2024.

**L'accessibilité des bâtiments n'est rien sans des agents formés à l'accueil et à l'accompagnement des usagers en situation de handicap**. C'est pourquoi, afin d'optimiser et accompagner la mise en accessibilité des bâtiments, un plan de formation à destination des personnels qui accueillent des usagers en situation de handicap dans les équipements a été mis en œuvre par la direction des ressources humaines (DRH). Des actions de sensibilisations étaient déjà menées depuis plusieurs années dans les directions qui accueillent des enfants. Ces pratiques vont être généralisées : ce sont 1 760 agents et agentes en 2018 et 2 020 en 2019, soit 3 780 agents et agentes au total, qui pourront être sensibilisés et formés à l'accompagnement du handicap (dont cognitif).

L'accessibilité ne saurait toutefois se limiter au seul bâti ou à la formation. Il faut au préalable pouvoir se déplacer. Ici encore, il s'agit d'un droit – puisque l'entrave à la mobilité relève en quelque sorte d'une atteinte à la liberté de circulation. La décision que j'ai prise de rendre **gratuit l'accès aux transports sur toute l'Île de France zones 1 à 5** avec le Pass Paris Access' pour les Parisiens et les Parisiennes en situation de handicap – ainsi que pour les personnes de plus de 65 ans – qui ont le plus de difficultés à se déplacer, va dans ce sens. **Elle est effective depuis le 1er juin**.

Cette question de la mobilité concerne tous les Parisiens et les Parisiennes et sans limite d'âge. Je me félicite aussi de ce que le **Conseil de Paris des enfants** ait fait le choix de mettre à l'ordre du jour de sa réunion du 6 avril dernier une délibération – qui a été adoptée à l'unanimité – relative à la mise en accessibilité du métro. Il est remarquable que l'interrogation de ces jeunes sur l'inaccessibilité du métro rejoigne les préoccupations de la Ville de Paris à ce sujet. Sur ce dossier, je pense qu'il est important d'agir, Londres a ouvert la voie lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2012. Ils ont su faire l'accessibilité de l'historique *tube* à l'approche des jeux. J'invite la RATP et Île-de-France Mobilités à profiter de ce moment exceptionnel pour réaliser **la mise en accessibilité de parcours cohérents incluant des lignes historiques du métro – actuellement inaccessibles – ou encore des parties de ces lignes**.

Afin de suppléer notamment le manque d'accessibilité des transports en commun, Paris finance un service de transport collectif à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite (Pour une aide à la mobilité – Pam). Le PAM a **effectué 278 950 voyages pour un coût de plus de 14 millions d'euros en 2017**. Dans le cadre de la prochaine révision du règlement du PAM, la Ville de Paris sera particulièrement attentive pour s'opposer à toutes les tentatives de restriction du service rendu.

### ***Renforcer la participation des Parisiens et des Parisiennes***

De manière plus générale, il faut savoir être pragmatique et interroger au préalable les personnes concernées, sous peine de mal faire, et donc de devoir refaire... C'est la raison pour laquelle le travail de concertation réalisé, dans le cadre du programme « **Réinventons nos places** », sur les places de la Bastille, des Fêtes, Gambetta, d'Italie, de la Madeleine, de la Nation et du Panthéon, doit devenir la règle. Leur réaménagement est en effet conçu en dialogue avec des personnes en situation de handicap. Compte tenu de la proximité du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts et de l'Institut de la Vision, **la Ville de Paris a souhaité faire du quartier de la Bastille un « quartier expérimental pour la Vision »**.

### ***Pour une citoyenneté pleine et entière***

Promouvoir l'accessibilité au quotidien, c'est aussi donner à tous et toutes la possibilité de profiter de la vie parisienne.

**Début 2018, sept musées de la Ville de Paris sont déjà accessibles** ou partiellement accessibles aux personnes à mobilité réduite et quatre musées supplémentaires seront rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite fin 2019 pour un montant estimé à plus de 2,5 millions d'euros. 12 salles de spectacles parisiennes ont ainsi par ailleurs pu bénéficier de travaux d'accessibilité pour un montant de 400 000 euros.

L'accès au sport doit également être facilité. Au-delà de l'accès aux gymnases, il s'agit aussi de valoriser les valeurs humanistes et inclusives portées par la pratique sportive. C'est le sens de l'objectif que nous nous sommes fixés **de doubler dans nos équipements les créneaux à destination des sportifs en situation de handicap**. Dans le même esprit, nous avons aussi soutenu la création de la journée Évasion qui a permis en 2017 à plus de 5000 enfants de participer à une journée d'animations au Stade de France. Par ailleurs, je me réjouis que Paris devienne cet été la **capitale européenne du sport adapté**, qui s'adresse aux sportifs en situation de déficience intellectuelle ou psychique. Nous finançons en effet les **premiers Jeux Européens du Sport Adapté** qui se tiendront au Stade Charléty du 14 au 22 juillet prochains.

Par-delà la pratique du sport et le rayonnement de ses valeurs, la tenue des **Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024** est un formidable levier qu'il faut d'ores et déjà activer pour accélérer nos politiques publiques. Je rappelle que la place des personnes en situation de handicap figure parmi les enjeux prioritaires définis dès la phase de candidature de Paris 2024. À ce titre, l'héritage de Paris 2024 doit être construit en concertation avec les personnes en situation de handicap, leur famille, ainsi que les associations.

Enfin, il ne saurait être question de plaider pour une meilleure intégration des personnes en situation de handicap à la vie de la Cité, sans remédier aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer pour exercer leur **droit de vote**. C'est pourquoi **j'ai demandé à ce qu'un travail sur l'accessibilité des opérations de vote à tous types de handicap** – qu'il faut d'ailleurs élargir aux personnes âgées qui peuvent rencontrer des difficultés similaires – soit mené, en

concertation avec des associations. La tenue des élections européennes de 2019 me semble être une échéance idéale pour procéder à des expérimentations, pour réaliser des avancées importantes, et bien sûr pour continuer de faire ce que nous faisons déjà, notamment en matière d'accessibilité des opérations de vote aux personnes à mobilité réduite.

### ***La mobilisation de la Ville de Paris pour mieux accompagner individuellement les Parisiens en situation de handicap dans leurs projets***

La Ville de Paris s'est aussi engagée à améliorer la situation individuelle des personnes en situation de handicap, et ce au quotidien. Cela implique notamment de se loger, d'accéder aux soins médicaux, ou encore de suivre une scolarité accompagnée, grâce à une auxiliaire de vie scolaire. L'enjeu est fort également en termes d'accès et de maintien dans l'emploi. Concernant le logement, la capitale connaît un tel déficit de places de foyers pour personnes en situation de handicap que l'offre y est deux fois et demi moindre que dans le reste de la France. Nous le savons, trouver du foncier pour lancer des programmes à Paris est difficile. C'est la raison pour laquelle notre mobilisation doit être totale pour que les objectifs ambitieux de création de places que nous avons votés dans la stratégie 2017-2021 soient tenus. La création d'établissements se poursuit : **ainsi entre 2018 et 2020, plus de 150 nouvelles places** ouvriront pour les personnes avec autisme, handicap psychique et mental ou polyhandicap. A ces places s'ajouteront l'engagement pris dans la stratégie de créer 376 places supplémentaires.

Certes, à l'heure où le débat national réinterroge la notion de « désinstitutionnalisation », il est question de développer les alternatives aux traditionnelles places de foyer. J'y souscris parfaitement. Cela va dans le sens de l'histoire et cela répond à une demande légitime des personnes en situation de handicap : celle de pouvoir vivre comme les autres et avec les autres, moyennant la mise en place d'accompagnements adaptés. C'est pourquoi nous poursuivons un double objectif : créer des places en foyer pour rattraper le retard parisien et inventer de nouvelles formes d'accompagnement facilitant l'accès au logement individuel. Dans cette optique, je souhaite développer, en lien avec l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, les bailleurs, les associations ainsi que les professionnels du secteur médico-social, des solutions innovantes et très concrètes en matière de logement accompagné. Une **convention avec les bailleurs de la Ville de Paris** sera signée dans les semaines qui viennent. L'objectif est d'identifier 70 logements pour permettre à des associations de proposer à des personnes qui en ont le désir de « tester » la vie plus autonome en appartement. Je souhaite que l'on aille encore plus loin et que soient étudiés les voies et moyens pour développer le logement accompagné auprès de bailleurs privés.

Dans un contexte où beaucoup de personnes en situation de handicap rencontrent des difficultés pour trouver un logement accessible, notre devoir de responsables publics est de leur apporter des solutions. Alors que la loi ELAN vient d'amorcer un recul inacceptable en matière d'accessibilité des logements neufs, j'ai demandé aux bailleurs sociaux de Paris de maintenir **l'obligation de mise en accessibilité de 100% des logements neufs qu'ils produisent**. C'est une mesure indispensable pour faciliter l'accès au logement des personnes en situations de handicap.

En matière de soins, et alors que nous allons être amenés à nous exprimer sur le Plan régional de santé, nous souhaitons mettre en avant la question de l'**accès aux soins** des personnes en situation de handicap – conformément à l'avis que notre Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, le CDCA, a rendu le 28 mai dernier. À la suite des assises de la santé à Paris entre 2016 et 2017, sept engagements ont été pris pour faciliter l'accès aux

soins et à la santé des personnes en situation de handicap. L'objectif principal est d'améliorer la communication, la coordination et la coopération des professionnels intervenant à domicile auprès de personnes en situation de handicap et aussi l'accès aux soins dans les centres de santé parisiens. C'est pourquoi, **la Ville de Paris a voté la création d'une « carte pro soins à domicile » avec gratuité du stationnement pour les praticiens effectuant des visites à domicile** (juillet 2017). Ce dispositif permet aux professionnels de santé d'intervenir plus facilement auprès des personnes en situation de handicap qui ne peuvent se déplacer. Il faut cesser de renvoyer systématiquement la question de l'accès aux soins de ce public qui en est particulièrement éloigné à la question de création de places en foyer.

J'en viens maintenant à la question de la **scolarisation**. Les ouvertures de crèches accueillant des enfants en situation de handicap, à l'instar de celle, toute récente, du foyer Saint Michel dans le XVe, sont utiles et continueront d'être réalisées. Actuellement, près d'un tiers des collèges sont accessibles (dont neuf en cité scolaire). En matière de travaux, l'effort est surtout porté sur 2017 et 2018 avec **plus d'une trentaine d'opérations d'amélioration de l'accessibilité** programmées sur ces deux années.

**L'accès à l'enseignement supérieur et la mise en accessibilité des universités** sont des enjeux majeurs, et ce à l'heure où de plus en plus d'enfants en situation de handicap sont scolarisés. Des dispositifs existent comme le centre de santé médical et dentaire Colliard de la Fondation Santé des Étudiants de France dans le 5e, inauguré le 16 mai 2018, qui rassemble dans un même bâtiment **des consultations et des logements domotisés dédiés aux étudiants en situation de handicap**. Mais le retard est conséquent et nous devons contribuer à améliorer cette situation en lien avec les autorités compétentes.

Enfin s'agissant de l'emploi, il faut bien sûr continuer d'œuvrer pour mieux maintenir les agents en situation de handicap de la Ville de Paris dans leur poste. C'est tout le sens de la nouvelle convention passée avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) signée le 1<sup>er</sup> février dernier. Pour ce faire, le recours à l'**emploi accompagné** doit être développé. En parallèle, l'adaptation des concours de la Ville de Paris – qui est une mesure de justice et d'équité – doit permettre de voir des agents en situation de handicap grossir les rangs des postes d'encadrants. La loi impose que tout employeur (public ou privé) occupant au moins vingt salariés ou agents et agentes doit employer des travailleurs et travailleuses en situation de handicap dans une proportion de 6 % de son effectif, **la Ville de Paris a maintenu son taux légal d'agents et agentes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à 6% au 31 décembre 2017** après l'avoir même dépassé en 2016. La Ville de Paris a aussi vocation à se tourner vers l'extérieur et à donner l'exemple. C'est la raison pour laquelle je souhaite que nous nous engagions avec une force nouvelle dans l'édition 2018 de la **Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées**, qui se tiendra en novembre prochain et sera spécialement dédiée à la question de l'emploi des femmes en situation de handicap. C'est un sujet épineux quand on sait que les femmes concernées sont discriminées à double titre, comme l'a excellemment mis en lumière la regrettée **Maudy Piot** dans ses travaux. Le Conseil Paris lui a d'ailleurs rendu un hommage dûment mérité en mai dernier en votant un vœu donnant son nom à un équipement parisien.

***La mobilisation de tous pour rendre possible un changement de regard durable sur le handicap***

J'ai cette conviction : les Parisiennes et les Parisiens sont en demande d'avancées décisives en matière d'inclusion. Il nous incombe donc de faire des propositions de plus en plus exigeantes, d'être créatifs, de manière à amorcer un cercle vertueux et d'ouvrir toujours plus

grand le champ des possibles. Il n'est en effet pas de changement profond de regard sur le handicap sans **la mobilisation de toute la société**. Parce que les associations savent identifier et répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, elles sont largement soutenues par la Ville : **au total, en 2017, ce sont ainsi plus de 5 millions d'euros qui ont été versés à 175 associations**. Au-delà de ce soutien financier, il s'agit aussi de considérer ces acteurs – qui sont parfois directement et personnellement touchés par le handicap – comme des partenaires incontournables.

Alors que le Gouvernement a rendu public, le 6 avril dernier, le quatrième « plan autisme », je souhaite maintenant ouvrir une parenthèse pour souligner l'attention toute particulière portée par Paris à ce public. A Paris, près de **900 agents** – des médecins, des psychologues, des psychomotriciens, des puéricultrices et des éducateurs de jeunes enfants responsables d'établissements – **ont d'ores et déjà été sensibilisés, entre autres, au repérage des troubles autistiques**. Par ailleurs, l'année dernière, ce sont quatorze projets fléchés sur les projets autisme qui ont été soutenus pour un montant global de 350 000 euros, soit 25% des « subventions handicap » du Département de Paris. En outre, depuis 2015, la Ville s'engage chaque année à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Cette année, nous sommes allés encore plus loin en organisant, du 2 au 7 avril, la **première semaine parisienne de sensibilisation**, avec le concours du Centre de Ressources Autisme Île de France. En point d'orgue de cette semaine, il faut citer le salon international de l'autisme, qui a accueilli plus de cinquante stands et reçu la visite du Premier ministre. Cette initiative, qui a rencontré un beau succès, sera reconduite et développée l'année prochaine.

La mobilisation des Parisiens et des Parisiennes sur le handicap ne fait plus de doute. Ainsi, le fait que la question du handicap ait été débattue au sein du Conseil des Générations Futures ici même, le 29 mai dernier, est aussi un signe fort. Le nombre croissant **de conseils locaux du handicap** est un autre motif de satisfaction. Alors qu'ils n'étaient que trois en début de mandature, **ils sont quinze aujourd'hui**. L'accessibilité universelle est attendue dans la Ville – les projets déposés en ce sens lors de la campagne 2018 des **budgets participatifs** n'ont jamais été aussi nombreux : on en dénombre une cinquantaine.

Il est fondamental que la Ville de Paris joue, en matière de handicap, un **rôle d'entraînement du reste de la société**. Le 28 juin 2018, une première journée consacrée à l'innovation dans le champ du handicap et de l'accessibilité, avec l'appui notamment de Paris&Co, s'est tenu à Paris. La question de l'innovation et du handicap, doit être aussi opérationnelle que concrète : il est temps de **créer un incubateur dédié à la question du handicap**. Derrière cet objectif, il s'agit de permettre aux personnes concernées de disposer de nouveaux moyens pour compenser leur handicap, rendre leur vie quotidienne plus facile, ainsi que celle de leurs aidants ou créer leur propre projet d'entreprise si elles en ont envie.

Je veux conclure en citant l'astrophysicien de génie Stephen Hawking qui affirmait que « le handicap ne peut pas être un handicap ». Nous partageons cette volonté farouche de permettre à chacun, quel que soit son handicap, de vivre « comme les autres ». C'est là la pierre angulaire, ici à Paris, de notre combat contre les discriminations et pour l'égalité et qu'il nous convient chaque jour de réaffirmer.